

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2010

Le deux novembre deux mille dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : 22 octobre 2010.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - VACHER - BISSO - FALIERES - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT - BRAUD - COULOUMIERS - BROCHADO - ASSAL - RIOU - ROUBENNE - MEYER - CESSÉS

Absents :

Mmes et M. CARIVEN - EMERAS - LASCROUX - MAUSSERVEY -RAFFIER - PRADEL - MULKAY - LUMEAU - ANDRAU - BERGOUGNIOU - ARDERIU - FANTOVA -

Procurations :

Monsieur EMERAS donne procuration à Monsieur BISSO

Monsieur MULKAY donne procuration à Monsieur DAUVEL

Monsieur FANTOVA donne procuration à Monsieur CESSÉS

Nombre de conseillers :

En exercice : --- 29

Présents----- 17

Votants ----- 20

Procurations--- 3

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18 heures 30 et propose que Madame FALIERES soit la secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2010

UNANIMITE

Arrivée de Monsieur LUMEAU, Monsieur BERGOUGNIOU, Monsieur ARDERIU

Madame ANDRAU a donné procuration à Monsieur ARDERIU

Nombre de conseillers :

En exercice : --- 29

Présents----- 20

Votants ----- 24

Procurations--- 4

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL POUR L'URBANISATION DE LA RD 42

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de demander une aide financière au Conseil Général au titre du programme d'urbanisation de 2011, pour les travaux d'urbanisation de la route départementale 42, avenue Ste Germaine du PR 22 + 300 au PR 22 + 850.

L'estimation des travaux est de l'ordre de 164 425.00 € HT

Il s'agit de réaliser une liaison piétons-cycles entre le Rond-point F.VERDIER et le Rond-point P. MENDES FRANCE avec piste en enrobé pour les cycles et busage des fossés.

Il est prévu la construction d'un mur de soutènement pour le trottoir et la piste cyclable.

UNANIMITE

3. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 juin 2009, nous avons demandé le classement dans le domaine public des voies et espaces du Clos de Pierre hormis le bassin de rétention.

Monsieur le Maire propose de reprendre cette délibération et d'ajouter le bassin de rétention.

UNANIMITE

4. PRESENTATION DU SCOT DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de prendre connaissance et d'émettre un avis sur le projet arrêté du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du projet de Schéma de Cohérence territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine et émet un avis favorable sur ce projet, sous réserve que la desserte en transport en commun soit pérennisée et renforcée.

Fin du Conseil à 20 h 45